

Thème 1 : LA FRANCE : DE LA REVOLUTION FRANÇAISE A LA VE REPUBLIQUE

Notions clés attendues : Monarchie, Code civil, démocratie, libertés individuelles et collectives, laïcité, république, suffrage universel

Repères à connaître : (en italiques, les repères du collègue) - 1789 : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

- 1848 : adoption du suffrage universel masculin sous la IIe République.

- 1881-82 : loi sur la liberté de la presse et sur la liberté de réunion.

- 1882 : Jules Ferry et l'école gratuite, laïque et obligatoire.

- 1905 : séparation des Églises et de l'État. - 1936 : congés payés. - 1940 : effondrement de la IIIe République. - 1944 : droit de vote des femmes. - 1958 : constitution de la Ve République. - 1962 : instauration du suffrage universel direct pour l'élection du Président de la République

Chapitre 1 : la révolution et l'empire 1789 -1815

Référentiel BO

La Révolution française a aboli l'Ancien régime et la monarchie mais l'établissement durable de la République et de la démocratie est le fruit d'une histoire complexe. **Les notions à maîtriser : Monarchie, Code civil, démocratie, libertés individuelles et collectives, laïcité, république, suffrage universel.**

Présentation des régimes politiques

Avant 1789	Monarchie absolue	
1789 -1792	Monarchie constitutionnelle	<p>1789 : 20 juin Serment du jeu de paume 14 juillet : prise de la Bastille 4 Aout : abolition des privilèges. 26 Aout : déclaration des droits de l'homme et du citoyen 1791 : Fuite du roi à varennes 1ere constitution 1791 : Régime de la terreur Exécution de louis XVI</p>
	<p>1^e république</p> <ul style="list-style-type: none"> - La convention - Le directoire 	<p>1792 : Prise des Tuileries 22 Sept. : 1ère République 21 Juin 1793 : Exécution de louis XVI</p>


1792-1795- 1799		27 juillet 1794 : Chute de Robespierre
		1799 : Coup d'état de Bonaparte
1799-1804-1815	Consulat et empire	Proclamation de l'empire 1804 : sacre de napoléon à notre dame
1815-1830-1848	Monarchie constitutionnelle - Restauration - Monarchie de juillet	1815 : défaite de Waterloo Chute de Napoléon. 1830 : Révolution. 1848 : Révolution.

La révolution française est le résultat d'un ensemble d'événements qui se déroulent sur une décennie : de 1789 à 1799.

Cette période se découpe en quatre temps :

- La rupture de l'été 1789
- 1789-1792 : l'échec de la monarchie constitutionnelle
- 1792 -1799 : la république et la terreur
- 1794-1799 : le directoire

Section 1 : La rupture de l'été 1789

 <p>Avant 1789</p>	Monarchie absolue	<p><i>Le tiers état supportant le poids des privilèges de la noblesse et du clergé. (Anonyme)</i></p>
--	--------------------------	---

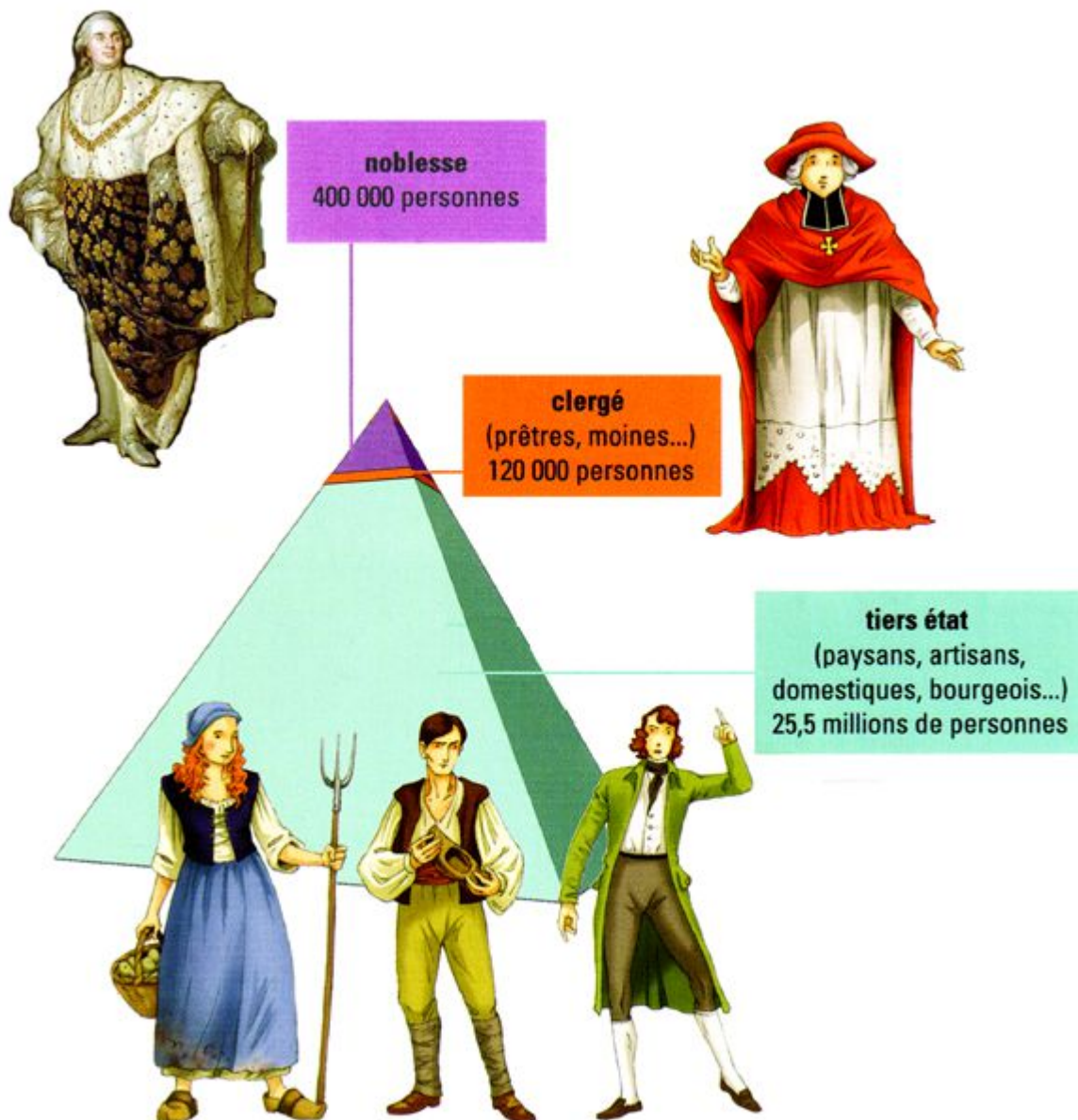


La France avant l'été 1789

En 1789, la population de la France est environ de 26 M d'habitants, qui se scinde en classe sociale très inégale. On distingue :

- **La noblesse** avec la haute noblesse, qui est constituée de familles proches du trône, et la petite noblesse, représentée par des gentilshommes peu fortunés et la noblesse de robe qui forme la magistrature (tâches administratives).
- **Le clergé** : il se partage entre le haut clergé constitué des évêques, cardinaux et abbés et le bas clergé plus proche du peuple.
- **Le tiers état** qui est la partie la plus laborieuse et travailleuse du pays. Lui-même se partage en plusieurs groupes :
 - La bourgeoisie. Elle est formée d'industriels, de banquiers, de commerçants, avocats, enseignants ou médecins...
 - Le petit peuple des villes. Les ouvriers, artisans mais aussi les miséreux sans emploi qui vivent dans des conditions difficiles.
 - La paysannerie. C'est la partie la plus importante et la plus nombreuse, tous sont unis contre les privilèges féodaux (corvée, impôts seigneuriaux, droit de chasse...).

Le roi a un pouvoir absolu et son pouvoir est sans limite. Cependant la majorité du peuple et en particulier **le tiers-état** désire la fin de la monarchie absolue et de l'ordre féodal. Le Tiers État **ne supporte plus les privilèges et les impôts lourds.** Trop inégalités règnent entre les classes riches et le Tiers-Etat. (*Caricature ci-dessus : Le tiers état supportant le poids des privilèges de la noblesse et du clergé*)



L'été 1789

L'été 1789 connaît une triple révolution, la révolution politique, populaire et sociale, qui va définitivement changer le royaume de France. **Les principaux acteurs** de cette transformation sont les élus aux États généraux, et le peuple du royaume

<p>1789 -1792</p>	<p>Monarchie constitutionnelle</p>	<p>1789 : 20 juin Serment du jeu de paume 14 juillet : prise de la Bastille 4 Aout : abolition des privilèges. 26 Aout : déclaration des droits de l'homme et du citoyen 1791 :</p>
-------------------	---	--

		Fuite du roi à varennes 1ere constitution 1791 : Régime de la terreur Exécution de louis XVI
--	--	---

- **Les États généraux**

Dès 1787 la crise s'amplifie. La crise fiscale en particulier est importante, et les problèmes économiques vont faire que les notables et le parlement de Paris, réunissant les membres des trois ordres, vont parvenir à convaincre Louis XVI en 1787 de provoquer la réunion des états généraux. Cette réunion n'a rien de révolutionnaire. Les trois ordres qui existent jusque-là vont rédiger des textes préparatoires faisant état des difficultés que connaît le royaume. On parlera des **cahiers de doléances** (ci-contre lettre du roi). Ces cahiers révèlent des difficultés mais en même temps conservent un profond respect pour le roi et font encore preuve de la confiance qu'il porte royaume

Sa Majesté désire que, jusque sur les terres les plus éloignées de son royaume, et dans les plus modestes habitations, soit donné à chacun le moyen de Lui faire parvenir ses vœux et recommandations.

- **La crise sur un plan politique.**

Sur un plan politique : l'ouverture des États généraux inquiète les députés. En effet, à l'annonce de la convocation des États Généraux, chaque ordre se prépare à défendre son point de vue face à la crise qui touche le pays. La bourgeoisie constituera la majorité des députés révolutionnaires.

Des désaccords surgissent très rapidement et le tiers état se réunit et se proclame **Assemblée nationale**. Cette assemblée nationale est censée représenter la nation : **c'est ici le premier acte révolutionnaire.**

Devant cette décision qui mettait en cause son autorité absolue, le roi Louis XVI réagit. Le 20 juin pour éviter une possible réunion des députés du Tiers-États rejoints par de nouveaux députés du clergé et quelques nobles partisans des réformes, il fait fermer la salle de réunion dite des « des Menus Plaisirs », sous le prétexte de travaux à réaliser. C'était la seule salle où il y avait suffisamment de place pour contenir tous les députés des trois ordres. Cela ne désarme pas les députés qui s'enferment dans une autre salle, qui est la fameuse «salle du jeu de paume» et se promettent alors de ne jamais se séparer et de se rassembler partout jusqu'à ce que



la constitution du royaume soit établie et affermie. **C'est le serment du jeu de paume.** (ci-contre : David 1791)

Le serment du jeu de paume. (« L'Assemblée nationale, considérant qu'annulée à fixer la Constitution du Royaume,

Le serment :

Nous jurons de ne jamais nous séparer et de nous réunir partout où les circonstances l'exigeraient, jusqu'à ce que la Constitution du royaume fût établie et affermie par des fondements solides

à régénérer la régénération de l'ordre public, et à maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle continue ses délibérations dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée nationale ; arrête que tous les membres de cette assemblée prêteront à l'instant, serment solennel de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les

circunstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides, et que ledit serment étant prêté, tous les membres, et chacun d'entre eux en particulier, confirmeront par leur signature cette résolution inébranlable ».

C'est le second acte révolutionnaire qui signe l'arrêt de mort de la monarchie absolue. Le roi doit désormais travailler avec une assemblée. **Une monarchie constitutionnelle est née.**

- **La révolution sur un plan populaire**



Elle se manifeste d'abord par une inquiétude vis-à-vis des décisions des États généraux ; une assemblée électorale et une garde bourgeoise organisent à Paris **la garde nationale** créant une **municipalité parisienne**. À sa tête La Fayette. (Photo)C'est l'homme clé du moment. Il pense être le sauveur du roi et de la reine. Ceux-ci n'ont pas d'affinités avec lui mais n'ayant pas le choix, ils simulent d'accepter ses conseils et ses services.

En dehors de l'Assemblée, les députés se retrouvaient dans des clubs où ils reprenaient avec leurs partisans les débats de l'Assemblée. Les aristocrates avaient "le Salon Français". Les monarchiens se regroupaient au "Club des Impartiaux" qui deviendra "le Club des Amis de la Constitution Monarchique". Les patriotes se réunissaient au couvent des Jacobins ; ils prirent donc le nom de "Club des Jacobins" dans lequel se regroupaient les constitutionnels et toute la gauche de l'Assemblée.

Des cotisations importantes étaient demandées, aussi à côté de ces clubs fut créé en 1790 la Société des Amis des Droits de l'Homme ouverte à tous et qui siégera au couvent des Cordeliers. Ses principaux dirigeants en seront **Danton et Marat**.

Les manifestations de mécontentement sont nombreuses, des pillages, des combats ont lieu, et c'est dans ce contexte que **la prise de la Bastille a lieu le 14 juillet 1789**.

Les conséquences sont parfois tragiques c'est le cas des époux Lafayette issus de familles nobles.

(Tableau de Jérôme Prod'Homme, Atelier de création Provence Alpes Méditerranée)



- **La révolution sociale**

Elle marquera **la fin de l'ancien régime** ; la nouvelle de la prise de la Bastille se répand dans le royaume France.

Des actes de violence ont lieu contre tous les signes de privilège des seigneurs. Ces événements sont désignés comme étant « **l'été de la grande peur** ». L'atmosphère de l'été 1789 est particulièrement tendue. Il sera difficile de calmer les foules populaires dans le royaume ; les paysans brûlent les châteaux, faisant ainsi disparaître les archives (terriers) dans lesquelles figurent les preuves de la domination ancienne des seigneurs (les droits féodaux). Après de nombreux débats, les députés décideront **d'abolir les privilèges dans la nuit du 4 août 1789**. C'est la première révolution sociale : un événement considérable, comme une rupture très forte avec l'ancienne société.

La nuit du 4 août 1789 et l'abolition des privilèges : plusieurs réformes sont mises en place : suppression de **la dîme et les impôts seigneuriaux**, et la même nuit, **le principe de l'égalité de tous devant l'emploi** est adopté : désormais, toutes les professions sont en principe accessibles à tous. Toutefois c'est **la suppression des impôts** qui reste l'événement le plus important de la nuit.

Quelques temps après est née la déclaration des droits de l'homme et du citoyen

- **La déclaration des droits de l'homme et du citoyen**

La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789, rédigée au début de la Révolution française, pose les bases juridiques de la nouvelle société française. Ses rédacteurs, empreints des idées des philosophes **des « Lumières »**, affirment les droits et libertés dont doit disposer tout être humain dès sa naissance, consacrant ainsi solennellement la disparition des inégalités de l'Ancien régime. Ce texte, universellement connu, est un pilier de notre système juridique, politique et social.

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen est alors adoptée le 26 août 1789 ; elle proclame trois principes inaliénables : **la liberté, l'égalité et la fraternité**. Elle garantit **la propriété comme un droit fondamental** la société de l'ancien régime n'existe plus ; les trois ordres sont abolis. La société est guidée désormais par une souveraineté nationale ;

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen est un des **textes fondateurs** de la République française. En effet elle marque la fin de la monarchie (un roi gouverne) et le début d'une ère nouvelle : la République. Après la Déclaration rien n'a jamais été comme avant même lorsque l'histoire a de nouveau rencontré des périodes monarchiques.

La Déclaration a été créée avant le 14 juillet, sa version définitive fait suite à de très nombreux débats. Elle a été finalement adoptée par les députés le 26 août 1789.

Elle se compose d'un préambule et de 17 articles qui concernent tant l'individu que la Nation. Elle définit des droits comme la liberté, la propriété, la sûreté ou la résistance à l'oppression. Elle reconnaît surtout l'égalité des hommes, devant la loi et la justice. La constitution a été tellement pensée et réfléchi sur ces thèmes-là qu'**elle fait partie aujourd'hui du préambule de la constitution de la Ve République**.

Il faut noter que toutes les constitutions de 1852, 1946 et 1958 donc la dernière (Ve République) y font référence. C'est ici un trait de modernité et de rupture dans l'histoire.